

Centre International de Séjour - Travaux sur le bâtiment B - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville a engagé un programme de travaux de rénovation du Centre International de Séjour, approuvé le 17 janvier 2008 par le Conseil Municipal, qui a décidé la réalisation de travaux sur les bâtiments A, B et C pour un montant total de 2 626 000 € TTC.

Ces travaux sont en cours de réalisation et seront terminés à l'automne.

A la demande de l'association gestionnaire, des travaux similaires à ceux engagés sur le bâtiment C sont à réaliser dans les meilleurs délais sur le bâtiment B afin d'améliorer les conditions d'accueil du public.

Le montant de ces travaux est estimé à 200 000 € TTC valeur mai 2008.

La procédure retenue pour la passation de ces marchés est celle de l'article 35 II 6^{ème} du Code des Marchés Publics.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Participation de la Région Franche-Comté	35 000 €
Participation du Département du Doubs dans le cadre de la programmation CITE 2008	50 000 €
Participation Ville de Besançon, y compris TVA	<u>115 000 €</u>
Montant total TTC	200 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation des travaux sur le bâtiment B susvisés
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés pour prestations similaires correspondants,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, et de tout partenaire susceptible de financer ce type d'opération.

«M. Pascal BONNET : Si j'ai bien compris ce qui a été dit en Commission pour le Centre International de Séjour, ce dossier, traité auparavant par le Patrimoine, passait en Commission des Sports et on est plus que dans un complément de subventions, mais sur un changement d'objectifs puisqu'au départ il était question de mise en conformité. Là on est sur un projet plus ambitieux et je crois savoir qu'une deuxième tranche est envisagée qui n'est pas évoquée là. On a ici un rapport beaucoup plus réduit que celui donné en Commission, donc je voudrais savoir quelles sont les perspectives de la Ville quant au développement du Centre International de Séjour.

M. Patrick BONTEMPS : Il est vrai que le dossier était suivi par la délégation Patrimoine et il reste conjointement suivi par la délégation Patrimoine et la délégation Sports. Les orientations effectivement à venir sur le CIS et en particulier sa vocation à répondre aux besoins du mouvement sportif fait qu'effectivement aujourd'hui le dossier a été vu en Commission Sports. Ce dont il est question là, c'est simplement un complément à la première tranche de travaux. Aujourd'hui on ne parle pas effectivement de la deuxième tranche de travaux qui est aussi à construire à travers le projet justement du CIS en direction du mouvement sportif en particulier, donc l'accueil de jeunes le week-end et autres. Mais pour l'instant il s'agit d'un complément à la première tranche, tout simplement parce que l'on s'est aperçu, à

l'issue de la rénovation, que quelques chambres se trouvent dans un état un petit peu difficile pour accueillir des personnes et que d'autre part un incident a rendu caduque l'utilisation d'un four et c'est de cela qu'il s'agit uniquement. Mais l'ensemble du dossier sera effectivement suivi par les deux délégations, même si a priori, le sport pilote avec les partenaires».

Après avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mlle RONZI, M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} octobre 2008.